

Date de convocation : le 11 avril 2014

OBJET: 1- COMPTE DE GESTION 2013 ET COMPTE ADMINISTRATIF 2013 CCAS
2- AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU CCAS
3- AVIS SUR LE RENOUVELLEMENT DE TICKETS SERVICES
4- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DU CCAS
5- COMPTE DE GESTION 2013 DE L'ASSAINISSEMENT
6- COMPTE DE GESTION 2013 DE LA COMMUNE
7- COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA COMMUNE
8- AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2013 DE LA COMMUNE
9- SUBVENTION AU CCAS
10- VOTE DES TROIS TAXES
11-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNE
12- QUESTIONS DIVERSES

L'an deux mille quatorze, le trente avril à dix-sept heures trente minutes, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de ANCTOVILLE-SUR-BOSCQ, et à dix-sept heures quarante-cinq minutes les membres du Conseil Municipal de la commune de ANCTOVILLE-SUR-BOSCQ dûment convoqué par Madame le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Mme BUNEL Nadine, Maire avec le concours de M. FLEURIEL, Trésorier Principal de Bréhal, Receveur Municipal.

Étaient présents: Mmes BUNEL Nadine, Maire, LURIENNE Magali, M. LEMOINE François, adjoints, M. OLIVIER Yoann, Mme DESHOGUES Elodie, M. COUPPEY Gilles, Mmes LEPLUMEY Patricia, GEORGES Brigitte, DEROUET Dominique, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. CERCEL Benoit (procuration à Mme LURIENNE Magali), Mme DELALANDE Annie (procuration à Mme DEROUET Dominique).

Assistaient également à la séance: Mmes PAPILLIE Nicole, DESCHAMPS Madeleine, THOMAS Bernadette et FABRE Anne, déléguées de la commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale.

Mme LEPLUMEY Dominique a été nommée secrétaire pour le CCAS, l'assainissement et la commune.

Madame le Maire ouvre la séance à 17 h 30 par la réunion du CCAS.

1- 2014/1- COMPTE DE GESTION 2013 du CCAS :

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale, réuni sous la Présidence de Madame Nadine BUNEL, Maire-Présidente,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2-2014/2- COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DU CCAS :

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale réuni sous la présidence de Monsieur LEMOINE François, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Madame Nadine BUNEL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

NUMEROS	SUBDIVISIONS	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		OPERATIONS DE L'EXERCICE		RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
		DEFICIT	EXCEDENT	MANDATS EMIS	TITRES EMIS	DEFICIT	EXCEDENT
85	Section de fonctionnement		43,53 €	1 014,67 €	1 049,00 €	/	77,86 €
06	Section d'investissement	/	/	/	/	/	/
	TOTAL	/	43,53 €	1 014,67 €	1 049,00 €	/	77,86 €

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion du C.C.A.S pour l'exercice 2013 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2013 du C.C.A.S présenté par Madame la Présidente, Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur LEMOINE François, président de séance,

Madame le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif du C.C.A.S pour l'exercice 2013 du budget principal.

3-2014/3- AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013 DU CCAS :

Madame la Présidente de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Anctoville sur Boscq expose aux membres de la Commission du CCAS que le montant de l'excédent de la section de fonctionnement constaté au compte administratif à la clôture de l'exercice 2013 s'élève à 77.86 euros.

Les membres de la commission, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident d'affecter :

- 77.86 euros au compte 002 report à nouveau.

4-2014/4- AVIS SUR LE RENOUELEMENT DE TICKETS SERVICES :

Madame la Présidente de la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Anctoville sur Boscq

- demande aux membres de la Commission du CCAS, s'ils sont d'accord pour renouveler et augmenter le nombre de tickets services en alimentaire-hygiène et transport pour aider les personnes en difficulté et de passer des nouvelles commande en 2014.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres de la commission du CCAS, acceptent :

- de renouveler les tickets services en alimentaire-hygiène et transport pour aider les personnes en difficulté ;
- donnent tout pouvoir à Madame la Présidente pour passer des nouvelles commandes d'un montant total de 1 200 € plus les frais pour 2014.

5-2014/5- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 du CCAS :

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune d'Anctoville sur Boscq, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le budget primitif 2014 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1400 Euros à la section de fonctionnement.

6-2014/17 - COMPTE DE GESTION 2013 DE L'ASSAINISSEMENT :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

approuve le Compte de gestion 2013 présenté par M. le Receveur Municipal.

7-2014/18 - COMPTE DE GESTION 2013 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Madame BUNEL Nadine, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

8-2014/19 - COMPTE ADMINISTRATIF 2013 DE LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame LURIENNE Magali, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2013 dressé par Madame BUNEL Nadine, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	/	75 126,53 €	/	100 133,15 €	/	175 259,68 €
Opérations exercice	47 974,58 €	8 527,79 €	180 736,04 €	209 137,91 €	228 710,62 €	217 665,70 €
Total	47 974,58 €	83 654,32 €	180 736,04 €	309 271,06 €	228 710,62 €	392 925,38 €
Résultats de l'exercice	39 446,79 €			28 401,87 €	11 044,92 €	
<u>Intégration des résultats 2012 du budget assainissement</u>	<u>4 625,73 €</u>			<u>38 103,17 €</u>		<u>33 477,44 €</u>
Résultat de clôture	/	31 054,01 €	/	166 638,19 €	/	197 692,20 €
Restes à réaliser	/	4 655,00 €	/	/	/	4 655,00 €
Total cumulé	52 600,31 €	88 309,32 €	180 736,04 €	347 374,23 €	228 710,62 €	431 057,82 €
Résultat définitif	/	35 709,01 €	/	166 638,19 €	/	202 347,20 €

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2013 présenté par le receveur municipal,

Vu le compte administratif de l'exercice 2013 de la commune présenté par Madame le Maire,

Après avoir entendu en séance le rapport de Madame LURIENNE Magali, présidente de séance, qui informe le Conseil que compte tenu de la reprise sur le budget communal du déficit d'investissement de 4 625,73 € et de l'excédent de fonctionnement de 38 103,17 € de l'exercice 2012 du budget d'assainissement du fait de la reprise de ce budget au 1^{er} janvier 2013 par le Syndicat Mixte d'Assainissement de l'Agglomération Granvillaise. Ce qui porte à 44 072,52 € le déficit d'investissement et à 66 505,04 € l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2013 du budget communal.

Madame le Maire ayant quitté la séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2013.

8-2014/20- AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2013 DE LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de clôture de 166 638.19 €uros à la section de fonctionnement,

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	28 401.87 €
<u>B Intégration du résultat 2012 du budget assainissement</u>	38 103.17 €
<u>B Résultat antérieur reporté</u>	100 133.15 €
C Résultat à affecter	166 638.19 €
Résultat d'investissement	
<u>D Résultat de l'exercice</u>	-39 446.79 €
<u>E Intégration du résultat 2012 du budget assainissement</u>	-4 625.73 €
<u>F Résultat antérieur reporté</u>	75 126.53 €
	31 054.01 €
<u>D 001 (Besoin de financement)</u>	
<u>R 001 (excédent de financement)</u>	
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
Besoin de financement	
Excédent de financement	4 655.00 €
Besoin de financement	0.00 €
AFFECTATION = C	166 638.19 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0.00 €
2) Report en fonctionnement R 002	166 638.19 €
DEFICIT REPORTE D 002	

9- 2014/21- SUBVENTION AU CCAS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer pour l'année 2014 une subvention de 1400 euros au Centre Communal d'Action Sociale de la commune pour lui permettre de venir en aide aux personnes en difficulté.

10-2014/22- VOTE DES 3 TAXES :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de ne pas augmenter les trois taxes pour cette année 2014 ce qui donne les taux suivants :

Taxe d'habitation :	14,28%
Taxe Foncière propriétés bâties :	24,48%
Taxe Foncière propriétés non bâties :	39.78%

11-2014/23- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA COMMUNE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote le budget primitif 2014 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 362 905 euros à la section de fonctionnement et à la somme de 64 070 euros à la section d'investissement (reste à réaliser inclus).

12- QUESTIONS DIVERSES

a°) 2014/24 -ADMISSION EN NON VALEUR :

Compte-tenu de l'impossibilité de récupérer les remboursements d'honoraires dus en 2010 par les consorts LEPROVOST concernant les frais de l'expert qui a constaté le bâtiment qui menaçait de tomber et le solde de la location de la salle des fêtes louée en 2013 par Mme ETIENNE Marie-Ange pour les raisons suivantes : insolvabilité, départ, décès, sommes inférieures au seuil des poursuites.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur les créances pour un montant global de 424.59 euros, des personnes dont les noms suivent :

NOMS ET PRÉNOMS	ANNÉE 2010	ANNÉE 2013	TOTAL
THOUROUDE Serge (pour les consorts LEPROVOST- titre 9)	383.19 €		383.19 €
ETIENNE Marie-Ange (titre 10)		41.40 €	41.40 €
TOTAL	383.19 €	41.40 €	424.59 €

DIT que les crédits nécessaires au paiement de cette dépense sont inscrits au Budget Primitif 2014, compte 6541.

b°) 2014/25- ACHAT TERRAIN IMPASSE DE LA FONTAINE :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que M. MONDHER n'est pas d'accord pour céder les 12 m² de son terrain cadastré A 967 situé 12, impasse de la fontaine au prix conseillé par les domaines soit 20€ le m². Il demande le double pour vendre soit 40 € le m² ce qui représente une dépense de 480 € pour la commune.

SEANCE DU 30 AVRIL 2014

Madame le Maire demande au Conseil Municipal s'il est d'accord pour acquérir les 12 m² de terrain de M. MONDHER Alain afin d'élargir l'impasse de la Fontaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 2 abstentions, donne son accord pour que la commune acquière les 12 m² de terrain de Monsieur MONDHER Alain au prix de 40€ le m².

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 35 minutes.

Le Maire,
Nadine BUNEL.